



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014
D - 2014/134

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**Piscines et bâtiments communaux. Exploitation,
maintenance et gros entretien des installations
techniques de chauffage/Ventilation/
Climatisation. Dialogue compétitif. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20080193 du 14 avril 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de d'exploitation des installations techniques des bâtiments communaux répartis en six lots attribués à cinq sociétés.

- Lot N°1 - Education : société SPIE
- Lot N°2 - Sport / Culture : société G-TEC
- Lot N°3 - Bâtiments complexes : société IDEX Energies
- Lot N°4 - Piscines : société ELYO
- Lot N°5 - Administratif/associatif : société G-TEC
- Lot N°6 - Action sociale : société DALKIA

Pour le renouvellement de ces marchés, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à un prestataire pour piloter un groupe de travail réunissant la Direction Générale des Finances, la Direction de la Logistique et de la Stratégie Immobilière, la Délégation du Développement Durable et la Direction Générale des Services techniques.

Les futurs marchés seront organisés et allotés en 7 lots :

- Lot N°1 - Education / Petite Enfance
- Lot N°2 - Sport / Culture / Associations / Bâtiments administratifs
- Lot N°3 - Bâtiments complexes
- Lot N°4 - Piscines
- Lot N°5 - Lecture Publique (Bibliothèque MERIADECK et bibliothèques de quartiers)
- Lot N°6 - CCAS
- Lot N°7 - Régie de l'Opéra

Hormis les prestations de maintenance qui constituent la partie parfaitement décrite et maîtrisée par les acteurs du marché et des services, la mise en œuvre des marchés pour garantir des réductions de consommations d'énergies peut s'avérer plus délicate.

Les lots 1, 2, 5, 6 et 7 ne présentent pas de difficulté pour la rédaction des pièces des marchés et la traduction des attentes du maître d'ouvrage pour fixer des objectifs en termes de performance énergétique et de prestations. Ils seront donc lancés en procédure classique d'appel d'offres

En revanche, les lots 3 et 4 relatifs aux piscines et aux bâtiments complexes, musées en particulier, sont plus difficiles à appréhender et présentent un caractère de complexité qui rend difficile l'expression précise des besoins et des objectifs en phase de projet.

Pour ces raisons et conformément à l'Article 36 du Code des Marchés Publics, le recours à la procédure de dialogue compétitif apparaît ici le plus adapté.

Dans cette perspective, il est précisé que le nombre de candidats invités au dialogue sera compris entre 5 et 7 et qu'une première sélection sera opérée après analyse de l'offre initiale pour ne retenir que trois candidats par lot.

De plus comme l'autorise l'Article 67 du Code des marchés publics, une prime sera versée aux candidats ayant remis une offre initiale.

Le montant de ces primes est déterminé par la Ville en regard de la qualité des réponses remises dans la limite de 2000 € HT pour l'offre initiale et 3000 € HT complémentaire pour l'offre finale.

En conséquence, nous vous demandons mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de dialogue compétitif conformément aux Articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics.

La dépense résultat des frais de procédure sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 6159.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE